

## PROCES VERBAL

### CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE IMÉRA

Jeudi 12 mars 2015 à 10h  
Maison des Astronomes, IMÉRA

#### Présents ou représentés :

Monsieur D. Bertin  
Monsieur N. Morales  
Monsieur A. Asselah  
Madame B. Carpentier  
Monsieur J.P. Caverni  
Monsieur D. Laussel  
Monsieur J. Boutier, pouvoir à Monsieur J.B. Zimmermann  
Monsieur D. Nobile, pouvoir à Monsieur M. Seagar  
Monsieur M. Seagar  
Madame B. Marin, pouvoir à Monsieur J.B. Zimmermann  
Monsieur J.B. Zimmermann  
Monsieur P. Livet, pouvoir à Monsieur A. Asselah

#### Excusés :

Monsieur Y. Berland  
Monsieur B. Jouve  
Monsieur M. Noyons  
Monsieur B. Suzzarelli  
Monsieur C. Rovelli

#### Invités :

Madame I. Leclercq (Agence comptable - AMU)  
Madame C. Vidal (Rectorat)  
Monsieur E. Girard-Reydet

Le jeudi 12 mars 2015 à 10h, le conseil de gestion de l'Institut Méditerranéen de Recherches Avancées s'est réuni dans ses locaux sur convocation de Monsieur D. Laussel, Président de la Fondation IMÉRA.

Monsieur D. Laussel constate que douze membres du conseil, sur un total de dix-sept, étant présents ou représentés, le Conseil est habilité à siéger.

## **1 – Approbation de la sélection des résidents 2015-2016**

Monsieur A. Asselah rappelle en ouverture le souhait exprimé lors du précédent conseil de gestion de voir se simplifier le fonctionnement des cinq jurys de sélection tel qu'ils s'étaient déroulés en mai, juin et septembre 2014, afin que les membres du comité d'animation scientifique (CAS) disposent de plus de temps pour réfléchir à la programmation scientifique, animer des manifestations scientifiques, et susciter d'excellentes candidatures.

Il considère qu'un pas de géant a été fait dans cette direction avec la mise en place d'un jury de sélection unique le 18 février 2015, et la sélection de candidats de grande qualité qu'ils présentent dans le détail un à un.

Il précise que la tenue du conseil scientifique organisée le lendemain du jury de sélection a permis à un certain nombre des membres du conseil scientifique de participer à ce jury en tant qu'observateurs, et qu'ils avaient été impressionnés par la qualité des rapports des évaluateurs.

Après avoir souligné que les candidats sélectionnés étaient effectivement rattachés à des institutions reconnues voire prestigieuses, Monsieur J.P. Caverni indique que de disposer de la liste de l'ensemble des candidats aurait permis de mieux appréhender tout le travail de sélection effectué. Concernant le fait que les candidatures sélectionnées aient été très majoritairement suscitées par des collègues du site d'Aix-Marseille, il interroge les chances de sélection d'une candidature « free-lance ».

En réponse, Monsieur A. Asselah commence par rappeler brièvement les différentes étapes de la procédure de sélection avec 250 candidatures reçues sur les différents appels à candidatures, 50 candidatures présélectionnés à l'issue du jury de présélection du 14 janvier 2015 pour une double évaluation sur la base des 4 critères suivants : la qualité du porteur de projet, la qualité du projet, l'interdisciplinarité et l'ancrage dans AMU. Sur les chances d'une candidature « free-lance », elles existent selon lui ; la preuve en est la sélection du musicologue M. Kruege en liste complémentaire. Mais force est de constater qu'elles sont majoritairement de moins bonne qualité, sachant que l'ancrage du projet dans AMU apparaît aussi comme essentiel dans la réussite d'une résidence comme l'a souligné le conseil scientifique.

Monsieur D. Bertin fait ensuite part de plusieurs remarques :

i) sur la forme, il souhaiterait pouvoir disposer de statistiques sur l'origine géographique des 250 candidatures, et dans le tableau de synthèse des candidatures sélectionnées, voir apparaître l'âge du candidat ainsi que le laboratoire dans lequel le projet serait ancré de façon à pouvoir apprécier le rôle des unités du site dans le dispositif d'accueil en résidence.

ii) sur le fond,

- devant le déficit manifeste de candidatures arts-sciences, alors que c'est une originalité de l'IMÉRA et une demande du Ministère de la Culture et de la Communication de voir cet axe s'amplifier, il s'interroge sur les causes : problème de viviers ou de méthodologie développée à l'IMÉRA ?

- dans le tableau de sélection tel qu'il est présenté, il ne perçoit pas toujours de façon évidente, sans non plus la remettre en question, la réelle interdisciplinarité des projets des candidats, alors que c'est la mission de l'IMÉRA au sein d'AMU que de développer cette interdisciplinarité en terme de politique de site.

Après avoir exprimé qu'il était difficile de réunir sur une même candidature excellence du porteur et interdisciplinarité du projet (la prépondérance étant aujourd'hui donnée à l'excellence du porteur), Monsieur A. Asselah explicite la dimension interdisciplinaire de certains projets sélectionnés. Monsieur D. Laussel confirme en complément que c'est un critère qui est bel et bien rentré en ligne de compte dans les discussions du jury de sélection.

Néanmoins, vis à vis des bailleurs de fonds et des instances extérieures, il apparaît unanimement nécessaire que l'IMÉRA explicite clairement sa conception de l'interdisciplinarité. Il est de plus proposé que soit rédigé, en complément du tableau de synthèse et pour chaque candidature sélectionnée, un cours « abstract » qui fasse valoir la dimension interdisciplinaire du projet.

Monsieur D. Bertin insiste sur le fait que l'IMÉRA doit être un lieu qui favorise la prise de risques et le développement d'une interdisciplinarité non-conventionnelle. Monsieur A. Asselah est d'accord avec un équilibre à trouver entre excellence du chercheur et caractère innovant ou à risque du projet. Monsieur E. Girard-Reydet souligne que l'accueil d'équipes multidisciplinaires, qui est une originalité de l'IMÉRA, est un dispositif à même de développer cette interdisciplinarité non-conventionnelle dont le conseil scientifique encourage le développement.

Concernant l'axe art-sciences, Monsieur A. Asselah explicite qu'il n'y a pas eu de volonté politique de restreindre le nombre de candidatures sur cet axe, mais que ces candidatures étaient cette année simplement de moins bon niveau. Monsieur N. Morales informe à cette occasion, du souhait du MuCEM de poursuivre à l'avenir son partenariat avec l'IMÉRA, ce qui contribuera de fait à développer cet axe et susciter de nouvelles candidatures.

Monsieur A. Asselah indique ensuite que le jury de sélection a omis, faute de temps, d'établir une liste complémentaire pour l'accueil en résidence des équipes multidisciplinaires. Au regard des rapports d'évaluation, il propose de placer en liste complémentaire l'équipe « LMN » après avoir explicité la qualité des membres et du projet.

#### Résolutions

- *Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les candidatures individuelles et les candidatures d'équipes sélectionnées en liste principale et en liste complémentaire, telles qu'elles sont présentées en annexe 1 (candidatures individuelles) et annexe 2 (candidatures d'équipes) du procès-verbal.*
- *Le Conseil de gestion demande pour chaque résident sélectionné, la rédaction d'une demi-page qui présente la qualité du résident, la dimension interdisciplinaire de son projet et l'ancrage de son projet au sein d'AMU.*

## **2 – Approbation du rapport d'activités scientifiques 2014-2015**

Monsieur A. Asselah reprend en ouverture les trois étapes présentées dans le rapport, qu'il considère comme essentielles en terme de stratégie scientifique pour l'Institut :

- intéresser, dans la durée, des chercheurs d'AMU à des thèmes ambitieux qui cristallisent une communauté pluridisciplinaire ;

- encourager les chercheurs, qui participent aux activités de l'IMÉRA, à susciter de bonnes candidatures ;
  - intégrer les résidents à AMU afin qu'ils jouent leur rôle de catalyseur d'échanges interdisciplinaires.
- Il présente ensuite les grandes lignes des groupes de travail thématiques, des cycles d'ateliers et de conférences mensuelles qui se sont mis en place depuis septembre 2014.

Monsieur J.P. Caverni relève deux problèmes qu'il considère de fond dans le rapport :

- le rapport ne mentionne pas, sauf de façon très incidente, les Labex et les PR2I qui ont été mis en place au sein d'AMU, dans un contexte où il va s'agir prochainement de rédiger le rapport d'activités à 4 ans d'A\*MIDEX, qui demandera de faire valoir une plus grande cohérence du site d'Aix-Marseille avec pour enjeu de conserver 25 M€ / an de financement de la recherche.

Il conviendrait donc selon lui, d'enrichir ce rapport d'un paragraphe qui positionne l'IMÉRA par rapport aux autres initiatives fortes engagées au sein d'AMU pour promouvoir l'interdisciplinarité. Il s'agit aussi de veiller à la cohérence entre la façon où les PR2I traitent de l'interdisciplinarité et la façon dans l'IMÉRA traite de l'interdisciplinarité.

- après avoir rappelé que l'IMÉRA n'était pas une unité de recherche, il souhaiterait s'assurer du sens des termes de « pérennisation » et de « cristallisation », qui figurent dans le rapport scientifique. Sa perception est que le rôle de l'IMÉRA est avant tout de susciter, d'encourager des initiatives interdisciplinaires.

Monsieur D. Bertin affirme ensuite que l'IMÉRA, en tant qu'outil innovant, doit transférer la connaissance qu'il génère vers le territoire d'Aix-Marseille, à savoir les unités de recherche et les PR2I, et qu'il n'a pas pour vocation de pérenniser en son sein des thématiques de recherche.

Les questions qui se posent et dont les éléments de réponse doivent apparaître dans le rapport, sont donc les suivantes : comment se positionne l'IMÉRA en terme d'innovation sur l'interdisciplinarité ? Comment et vers qui, les connaissances générées sont-elles transférées ?

Enfin, concernant les activités scientifiques de l'IMÉRA, il souhaiterait pouvoir disposer de données quantitatives sur le nombre de participants et le niveau de participation des doctorants.

Après avoir partagé les remarques précédentes, Monsieur J.B. Zimmermann exprime qu'il lui semble indispensable, dans le contexte de création du comité d'orientation scientifique (COS) au sein d'AMU, de réfléchir à l'articulation entre le COS et l'IMÉRA.

Constatant ensuite que les activités de l'IMÉRA se développent selon deux volets : les groupes de travail qui génère positivement une activité scientifiquement régulière et les résidents, il exprime sa crainte d'une connexion insuffisante ou de voir grandir une déconnexion entre les deux. Il faut donc selon lui penser davantage l'articulation entre les deux volets. Une proposition en ce sens, serait d'encourager les membres des groupes de travail à susciter des candidatures de résidents.

Monsieur A. Asselah livre ensuite plusieurs éléments de réponse :

- sa stratégie pour susciter / attirer de bons résidents repose justement sur le développement des activités scientifiques de l'IMÉRA et l'engagement des chercheurs locaux impliqués dans ces activités.
- concernant la question sur la pérennité des activités thématiques, sa vision de la durée d'un projet intègre à la fois celle de la durée d'un projet scientifique et celle du temps nécessaire pour que des chercheurs de disciplines différentes puissent véritablement collaborer (un an ou un peu plus). Mais en aucun cas, il ne perçoit les thématiques développer actuellement, comme figées dans le marbre.

- les activités de l'IMÉRA et des PR2I lui apparaissent complémentaires.

Monsieur D. Laussel exprime son accord avec la nécessité de voir le rapport d'activités scientifiques s'enrichir de quelques lignes qui explicitent à la fois la fonction « incubateur » de l'IMÉRA en matière de recherches interdisciplinaires innovantes, mais aussi sa fonction « diffusion - essaimage » des résultats de ces recherches à destination de la communauté scientifique du site d'Aix-Marseille.

#### Résolutions

*Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité le rapport d'activités scientifiques 2014-2015 de l'IMÉRA, moyennant son enrichissement par :*

- un paragraphe sur le positionnement entre l'IMÉRA et les PR2I, de façon à faire ressortir une cohérence en terme de politique de site ;*
- quelques lignes qui explicitent à la fois la fonction « incubateur » de l'IMÉRA en matière de recherches interdisciplinaires innovantes, mais aussi sa fonction « diffusion - essaimage » des résultats de ces recherches à destination de la communauté scientifique du site ;*
- des données quantitatives sur le nombre de participants et le niveau de participation des doctorants aux activités scientifiques de l'IMÉRA.*

### **3 – Approbation des comptes de l'exercice 2014, et approbation de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2015**

Madame I. Leclercq, agent comptable de l'Université d'Aix-Marseille, précise en introduction que :

- l'approbation des comptes de l'exercice 2014 par le conseil de gestion de la Fondation est obligatoire avant le vote par le conseil d'administration d'AMU (fin mars) des comptes financiers de l'IMÉRA.
- ces comptes 2014 ne sont pas encore définitifs, car ils sont toujours en cours de validation par les commissaires aux comptes.

Madame I. Leclercq présente ensuite en détail le compte de résultat et le bilan 2014 de la Fondation IMÉRA.

Concernant la partie « exploitation », l'évolution du montant des produits d'exploitation depuis 2012 montre une augmentation régulière des activités de fonctionnement de l'IMÉRA. Pour l'exercice 2014, le montant total des subventions s'élève à 664.365 €. Ce montant inclut la subvention de fonctionnement d'AMU, qui n'avait pas été titrée en 2013 par omission.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 511.339 €. Sur ce total, 150.697 € correspondent à des dépenses de masse salariale, qui se répartissent entre les trois personnels de l'IMÉRA et les résidents non-statutaires qui font l'objet d'un contrat de travail. Le reste des charges d'exploitation correspond majoritairement aux indemnités mensuelles versées aux autres résidents statutaires accueillis dans le cadre d'une convention d'allocation.

Concernant la partie « bilan », le résultat positif de 153.674 € s'explique en partie par le rattrapage opéré en 2014 de la subvention de fonctionnement 2013 d'AMU qui n'avait pas été titrée (et qui avait généré une perte de 28.681 € pour l'exercice 2013).

Monsieur J.B. Zimmermann interroge sur les éventuelles conséquences d'un tel résultat positif, qui représente près d'un-tiers du budget global, sur les subventions reçues par l'IMÉRA et la gestion du budget 2015 de l'IMÉRA.

Après que Madame I. leclercq ait clarifié à nouveau l'origine de ce résultat positif en lien avec la subvention 2013 AMU non titrée, Monsieur E. Girard-Reydet, secrétaire général de l'IMÉRA, explicite l'absence d'impact sur les subventions de l'IMÉRA. Il précise notamment, vis à vis de la dotation 2014 du RFIEA, que la condition de reliquat inférieure à 15% permettant son report, a bien été respectée. Il rappelle d'autre part, la possibilité de report pluriannuel des reliquats liés aux crédits Labex RFIEA+, qui concernent majoritairement les initiatives de recherche, les actions doctorales et les actions de valorisation socio-économiques (à l'instar des trois autres instituts d'études avancées – Nantes, Paris et Lyon).

Suite à la remarque de Monsieur J.P. Caverni sur l'importance de rendre explicite le soutien financier apporté par A\*MIDEX à l'IMÉRA (recrutement du Directeur scientifique de l'IMÉRA dans le cadre d'une chaire d'excellence recherche d'A\*MIDEX), il est décidé pour l'avenir, de compléter cette présentation budgétaire, par la présentation du budget consolidé qui fait valoir explicitement cette contribution A\*MIDEX.

Monsieur B. Carpentier présente ensuite le budget prévisionnel 2015 de l'IMÉRA, qui est prévu à l'équilibre.

Les recettes prévues pour un total de 933.620 €, se répartissent de la façon suivante :

- la dotation de 168.750 € du RFIEA inscrite dans la convention 2014-2015 (acquise) à laquelle s'ajoute le report de 15.000 € de reliquat 2014 ;
- le financement du Labex RFIEA+ pour un montant de 270.620 € (acquis) auquel s'ajoute le report de 154.100 € de reliquats 2012-2013-2014 ;
- une dotation AMU de 157.000 € (acquise) ;
- une subvention de 50.000 € du Conseil général des Bouches-du-Rhône (montant identique à celui déjà obtenu en 2011, 2012, 2013 et 2014) ;
- un cofinancement de 35.700 € dans le cadre du programme européen EURIAS (acquis) ;
- des cofinancements des partenaires (MuCEM, Inserm, LabexMed, OT Med) impliqués dans des accueils en résidence conjoints.

L'évolution des recettes entre 2014 et 2015 (+ 126 k€) est en grande partie liée à l'obtention de nouveaux financements (118 k).

Monsieur N. Morales précise que, depuis la préparation de ce budget prévisionnel 2015, deux nouveaux partenariats ont été mis en place avec le Labex AMSE et le Labex BLRI avec à la clé, des financements complémentaires qui pourront être intégrés lors du prochain budget rectificatif 2015.

Le montant global des dépenses 2015 s'élève à 933.620 €, avec pour répartition :

- 284.500 € de charges de personnel, étant précisé que les dépenses de personnels de l'IMÉRA sur ressources propres n'augmentent pas, et que ce sont les dépenses liées à l'accueil des résidents non statutaires qui augmentent ;
- 639.120 € de dépenses de fonctionnement, qui incluent les indemnités mensuelles versées aux autres résidents statutaires ;
- 10.000 € de dépenses d'investissement.

L'augmentation des dépenses s'explique à la fois par la hausse du nombre de résidents accueillis (120-130 mois chercheurs invités en 2015, contre 100 en 2014) et l'exécution des nouveaux financements.

Madame B. Carpentier conclue son intervention par une présentation des mêmes dépenses et recettes par chapitre, puis par nature.

#### Résolution

*- Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité les comptes de l'exercice 2014, sous réserve de la validation des commissaires aux comptes.*

*- Le Conseil de gestion approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2015.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Fait à Marseille, le 20 avril 2015.

Monsieur D. Laussel  
Président du Conseil de gestion